



**46^{ème} session du Conseil des droits de l'homme
Genève, 22 février -23 mars 2021
Point 6. Débat général Examen Périodique Universel (EPU),**

Madame la présidente,

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) souhaite attirer l'attention du Conseil des droits de l'homme sur quatre situations dans le cadre de l'engagement des Etats dans le processus de l'EPU.

- 1. Presque tous les Etats font des consultations préalables, y compris avec la société civile, un argument valorisant devant le Groupe de travail de l'EPU. Toutefois dans la pratique, la plupart des consultations ne sont pas inclusives ni conduites sur l'ensemble du territoire ni organisées suivant un calendrier prévisible de sorte qu'elles ressemblent davantage à un exercice de façade qu'à un engagement de qualité pour la prise en compte des analyses des autres acteurs. Les Etats devraient donner des détails sur le calendrier, la participation et les résultats de leurs consultations nationales.**
- 2. La participation des parlements nationaux à l'effort de mise en œuvre et de surveillance de la mise en œuvre effective des recommandations EPU est encore faible, y compris dans les pays dits développés. Il est impératif que les institutions nationales garantissant la responsabilité et la transparence soient associées au processus de mise en œuvre des recommandations EPU.**
- 3. Les recommandations acceptées mais n'ayant pas été mises en œuvre avant le cycle suivant semblent souvent passer aux oubliettes. Il faudrait que la Matrix développée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme tienne compte des recommandations partiellement ou pas du tout mises en œuvre et que les Etats en fassent de même sous le point 6 de l'ordre du jour.**
- 4. La soumission des rapports intermédiaires se faisant sur une base volontaire, on constate que peu d'Etats s'y livrent. Le Conseil devrait étudier les voies et moyens visant à pousser davantage les Etats à soumettre des rapports à mi-parcours.**

Merci Madame la Présidente.